

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20200710-2020-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 22**

**Pouvoirs : 07**

**Excusé : 00**

**Absents : 00**

**Qui ont pris part**

**à la délibération : 29**

**Date de convocation : 3 Juillet 2020**

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h42) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

**13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

L'équilibre du budget primitif 2020 s'établit à 13 774 553.63 €.

Il se répartit comme suit :

• Section de fonctionnement : 9 741 435.10 €, dont la reprise du résultat de l'année 2019 en recette de 2 980 287.13 €.

• Section d'investissement : 4 033 118.50 € dont :

Dépenses : Crédit nouveaux = 2 952 737.56 €

RAR = 1 080 390.94 €

Recettes : Crédit nouveaux = 1 034 438.52 €

RAR = 491 238.00 €

Virement de section = 2 506 408.56 €

Excédent reporté = 1033.42 €

## I – La section du fonctionnement

### A-Les recettes de fonctionnement

#### ❖ Les dotations de l'Etat :

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées en fonction des éléments de la Loi de finances.

Sont inscrites au budget, les dotations notifiées par les services de l'Etat :

- La dotation forfaitaire : 706 678 € ;
- La dotation de solidarité rurale : 77 737 € ;
- La dotation nationale de péréquation : 106 920 €

#### ❖ Les impôts et taxes :

La recette liée aux taxes foncières et d'habitation a été estimée en fonction de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (Etat n°1259 COM) transmis par la Direction Générale des Finances Publiques :

	<b>Base d'imposition prévisionnelles 2020</b>	<b>Taux d'imposition communaux</b>	<b>Produits</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	15 333 000	12.54 %	1 922 758 €
<b>Taxe Foncière bâti</b>	11 598 000	18.00 %	2 087 640 €
<b>Taxe foncière non bâti</b>	7 500	52.30 %	3 923 €
<b>Majoration de la TH sur les résidences secondaires</b>	6 409 227	Majoration de 20% du taux de la TH	160 743 €
<b>Recettes prévisionnelles</b>			<b>4 175 064 €</b>

Il sera proposé de maintenir pour cette année les taux d'imposition à leur niveau 2019.

Ils sont fixés à :

- ⊕ Pour information taux TH : 12.54 %
- ⊕ Taux TF : 18.00 %
- ⊕ Taux TFNB : 52.30 %

Concernant les droits de mutation, il sera précisé que ceux-ci sont particulièrement dynamiques depuis 2015. En application du principe de prudence, cette recette est évaluée à 350 000 € contre 534 000 € perçus en 2019.

#### ❖ Les produits de services, du domaine et ventes diverses :

Les produits des services de nature pérenne ont été estimés en fonction des délibérations tarifaires votées précédemment, du réalisé 2019 et du niveau d'utilisation des services par les usagers pour 2020. Aussi, a été intégré la perte de recettes liée à la COVID-19.

Le montant total s'établit à environ 471 000 €.

❖ Les autres produits de gestion courante :

Le revenu des immeubles est ajusté par rapport au réalisé 2019 ainsi que les frais de refacturation du budget annexe des gîtes (affranchissement, fluides, mise à disposition d'un agent communal), les refacturations de mises en fourrière, les refacturations de bus et les diverses locations de salles.

Le montant total s'établit à 180 000 €.

❖ Les produits exceptionnels :

Il est prévu au Budget 2020 : 20 000 € d'encaissements au titre des produits exceptionnels.

❖ Les provisions :

Il sera prévu au budget primitif 2020, la reprise d'une provision semi-budgétaire constituée par délibération du 25 Mars 2019 relative à un contentieux clos. Le montant s'élève à 20 500 €.

❖ Les opérations d'ordre :

Elles correspondent aux amortissements de subventions d'équipement reçues pour 5 857 € et aux travaux en régie pour 50 000 €.

Ces inscriptions s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

### **B-Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées au regard des charges que doit supporter la commune pour assurer ses compétences propres.

❖ Les charges à caractère général :

Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2020 est marqué par une augmentation des dépenses du chapitre « charges à caractère général » du fait de la hausse des prix, du développement des travaux en régie, de l'augmentation des frais de fluide et de maintenance des bâtiments communaux.

Par ailleurs, des dépenses exceptionnelles sont liées en 2020 à la lutte contre la propagation du COVID-19 (achats de masques pour protéger le personnel communal, gel hydro-alcoolique...).

Enfin, comme chaque année, il convient de prévoir des enveloppes prévisionnelles pour des dépenses qu'il n'est pas possible d'évaluer en amont au titre des frais d'actes et de contentieux, des honoraires, des annonces pour les procédures marchés publics, des frais d'annonce pour d'éventuels recrutements en cas de départ d'agents et des frais de mise en fourrière.

Il sera proposé d'inscrire sur ce chapitre 1 378 645 € contre 1 266 714 € en 2019.

❖ Les charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel prennent en compte les avancements d'échelon, la hausse du SMIC, l'augmentation des vacances, la mise en œuvre des dispositions prévues par le « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations ».

Est également prévue une enveloppe pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité des services.

Les dépenses de personnel s'établissent à 3 901 000 € contre 3 880 000 € en 2019.

❖ Les atténuations de produits :

Il est prévu au budget principal 121 000 € au titre du prélèvement de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Est également inscrite l'attribution de compensation notifiée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée soit 679 491 € (montant notifié pour 2020 ainsi que la clause de revoyure 2019 concernant les ordures ménagères pour 26 459 €).

Par ailleurs, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, est prévue une enveloppe relative aux éventuels réajustements effectués par la CLECT concernant la valorisation des charges de la compétence déchets et les nouvelles compétences métropolitaines (155 000 €).

Les dépenses sur ce chapitre s'élèvent donc à la somme de 965 491 €.

❖ Les autres charges de gestion courante :

Les charges de gestion courante s'établissent à 518 025 €.

L'enveloppe dédiée aux associations est maintenue à 242 000 €. Une partie (32 090 €) est néanmoins affectée au chapitre 67 au titre des subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé pour les demandes formulées en cours d'année.

La subvention au CCAS est arrêtée à 104 250 € et celle de la Caisse des Ecoles est portée à 23 350 €. Ces montants sont identiques à ceux votés au budget primitif 2019.

❖ Les charges financières :

La charge de la dette s'établit à 27 944 €. Le solde des intérêts courus non échus est comptabilisé pour – 1 919.43 €.

❖ Les provisions pour risques et charges :

Il sera proposé aux membres du Conseil Municipal la constitution de deux provisions pour risques et charges concernant deux contentieux. Le montant s'élève à 13 500 €.

❖ Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers :

L'état des restes à recouvrer au 31/12/2019 laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la constitution d'une provision en vue de couvrir le risque éventuel que cette situation représente et d'en fixer le montant.

La provision pour l'année 2020 pourrait s'élever à :

- 100% des restes à recouvrer N-3 soit 31 145.03 €
- 50% des restes à recouvrer N-2 soit 62 392.29 €
- 0% des restes à recouvrer N-1 soit 0 €

Le montant s'élèvera donc à 93 600 €.

❖ Les opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des biens pour 289 651 € et au virement à la section d'investissement pour 2 506 408.56 €. Ces inscriptions s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Cet autofinancement finance une partie des investissements.

❖ Les travaux en régie :

Les travaux en régie correspondent aux travaux effectués par les agents techniques de la commune.

Les travaux en régie correspondent aux travaux qui peuvent être immobilisés et nous permettre à terme de récupérer la TVA par le biais du FCTVA. Ils correspondent notamment aux travaux dans les écoles, à la rénovation des salles communales et associatives, aux réparations diverses, à la remise en état des vestiaires des équipements sportifs (club house, vestiaires, club de joutes).

Ils sont estimés à 50 000 €.

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>O11</b>	charges à caractère général	<b>1 378 645 €</b>	<b>O13</b>	atténuation de charges	<b>40 000 €</b>
<b>O12</b>	charges de personnel	<b>3 901 000 €</b>	<b>70</b>	produits .....	<b>471 434 €</b>
<b>O14</b>	atténuation de produits	<b>965 491 €</b>	<b>73</b>	impôts et taxes	<b>4 850 064 €</b>
<b>65</b>	autres ch. de gestion courante	<b>518 025 €</b>	<b>74</b>	dotations et participations	<b>1 123 292 €</b>
<b>66</b>	charges financières	<b>26 024.57 €</b>	<b>75</b>	autres produits	<b>180 000 €</b>
<b>67</b>	charges exceptionnelles	<b>49 090 €</b>	<b>76</b>	produits financiers	/
<b>68</b>	provisions semi-budgétaires contx	<b>13 500 €</b>	<b>77</b>	produits exceptionnels	<b>20 000 €</b>
	provisions semi-budgétaires RAR	<b>93 600 €</b>	<b>78</b>	Reprise sur prov.semi-budg.	<b>20 500 €</b>
	<b>total opérations réelles</b>	<b>6 945 375.57 €</b>		<b>total opérations réelles</b>	<b>6 705 290 €</b>
<b>O23</b>	virement à l'investissement	<b>2 506 408.56 €</b>			
<b>O42</b>	transferts entre sections	<b>289 651 €</b>	<b>O42</b>	transferts entre sections	<b>55 858 €</b>
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>289 651 €</b>		<b>total opérations d'ordre</b>	<b>55 858 €</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>7 235 026.57 €</b>		<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>6 761 148 €</b>
<b>OO2</b>	déficit reporté	/	<b>OO2</b>	excédent reporté	<b>2 980 287.13 €</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 741 435.13 €</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 741 435.13 €</b>

### II-La section d'investissement

Les opérations nouvelles 2020 s'établissent à 2 637 379.56 € au titre des dépenses d'équipement.

		<b>RAR 2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
<b>0502</b>	<b><i>TERRAINS SPORTIFS</i></b>		<b>160 000,00</b>
<b>0602</b>	<b><i>MISE EN SECURITE</i></b>	<b>86 271</b>	<b>20 000,00</b>
<b>0607</b>	<b><i>VIDEO PROTECTION</i></b>		<b>200 000,00</b>
<b>0702</b>	<b><i>ERMITAGE</i></b>	<b>3 981</b>	<b>40 000,00</b>
<b>0806</b>	<b><i>CIMETIERE</i></b>	<b>515 366</b>	<b>15 000,00</b>
<b>201101</b>	<b><i>CUISINE CENTRALE AP/CP</i></b>		<b>170 000,00</b>
<b>201101</b>	<b><i>CUISINE CENTRALE</i></b>		<b>30 000,00</b>
<b>201102</b>	<b><i>ACCESSIBILITE</i></b>	<b>8 621</b>	<b>30 000,00</b>
<b>201401</b>	<b><i>ILLUMINATIONS</i></b>	<b>696</b>	<b>20 000,00</b>
<b>201601</b>	<b><i>FORT DE LA COUDOULIERE</i></b>		<b>20 000,00</b>
<b>53</b>	<b><i>DIVERS TRAVAUX BATIMENTS</i></b>	<b>422 728</b>	<b>817 000,00</b>

54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	4 280	40 000,00
68	INFORMATIQUE	159	60 000,00
69	ACQUISITIONS MOBILIERES		7 000,00
201803	<i>FLICHE BERGIS</i>		300 000,00
76	<i>MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES</i>		5 000,00
77	<i>DIVERS MATERIELS ST + PM (7750)</i>	8 837	61 300,00
9701	<i>ACQUISITIONS DE VEHICULES</i>	8 358	122 000,00
9801	<i>ACQUISITION MARINE</i>	9 970	0,00
9803	<i>JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES</i>		35 000,00
0604	<i>POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES</i>		5 000,00
202001	<i>BUDGET CITOYEN</i>		50 000,00
202002	<i>PLANTATIONS</i>		150 000,00
202003	<i>NOUVEAU FOYER DES JEUNES</i>		80 000,00
202004	<i>ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS (tennis)</i>		80 000,00
202005	<i>FOYER DES ANCIENS</i>		100 000,00
20422	<i>AIDES AUX FACADES</i>	11 113	20 079,56
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>			<b>2 637 379,56</b>

Les restes à réaliser s'ajoutent à hauteur de 1 080 380.94 € en dépenses (dont 165 096.84 € au titre des compétences transférées) et 491 238 €. Soit un solde de 589 142.94 €.

L'attribution de compensation d'investissement est inscrite pour 210 000 €.

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement de l'emprunt : 49 500 €. Les dépenses d'ordre correspondent aux travaux en régie (50 000 €), à l'amortissement des subventions (5 857 €), en recettes, seul le fonds de concours versé par MTPM a été inscrit à hauteur de 46 678 € dans la mesure où celui-ci a été notifié à la commune.

Outre les subventions, les autres recettes réelles sont :

- Le FCTVA : estimé 110 000 € ;
- La Taxe d'aménagement : Il est prévu dans le cadre du pacte fiscal que le produit généré par les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 soit reversé aux communes à hauteur de 50% du produit encaissé par la métropole sur le territoire communal. En l'absence de visibilité sur cette recette, aucune inscription n'est prévue sur le budget 2020.
- La mise en réserve pour couvrir le besoin de financement pour 588 109.52 €.

Les recettes d'ordre correspondent au virement de section pour 2 506 408.56 €, à l'amortissement des immobilisations pour 289 651.00 €.

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	<b>230 079.56 €</b>
<b>2-</b>	Opérations d'équipement	<b>2 617 300 €</b>
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	<b>49 500.00 €</b>
	RAR Commune	<b>1 080 380.94 €</b>
	<b>total opérations réelles</b>	<b>3 977 260.50 €</b>
<b>O40</b>	Opérations d'ordre transfert entre sections	<b>55 558 €</b>
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>55 858 €</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution reporté	/
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 033 118.50 €</b>

<b>13</b>	Subventions d'investissement	<b>46 678 €</b>
<b>10</b>	Dotations, fonds divers	<b>110 000 €</b>
	RAR Commune	<b>491 238 €</b>
<b>1068</b>	Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>588 109.52 €</b>
	<b>total opérations réelles</b>	<b>1 236 025.52 €</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 506 408.56 €</b>
<b>O40</b>	transferts entre sections	<b>289 651 €</b>
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>2 796 059.56 €</b>
<b>001</b>	Excédent reporté	<b>1033.42 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 033 118.50 €</b>

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe,
- VU le budget primitif de la commune proposé pour l'année 2020 ;

**DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).**

- D'approuver le budget primitif de la commune 2020 – budget principal ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**